

RAPPORT DU PRESIDENT
du jury de l'examen professionnel
d'animateur principal de 2ème classe
par avancement de grade
session 2024

SOMMAIRE

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES.....	2
2 - PLANNING.....	3
3 - LES MEMBRES DU JURY	4
4 - LES EPREUVES	5
5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR.....	6
6 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE	10
7 - STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS AUTORISES A PASSER L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION	11
8-PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION.....	14
9 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION.....	15
10 - REMARQUES DES CORRECTEURS ET DU JURY	17
11 - FICHE STATISTIQUES.....	18

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES

	Session 2022	Session 2024
Candidats admis à concourir	38	27
Candidats présents épreuve écrite	33	22
% présents « écrit » / admis à concourir	87%	81%
Moyenne épreuve écrite	10.9	9.14
Candidats autorisés à passer l'épreuve orale	33	22
% candidats autorisés à passer l'épreuve orale / candidats présents « écrit »	33	100%
Candidats présents épreuve orale	31	22
% présents « oral » / admissibles»	94%	100%
Moyenne épreuve orale	11.13	10.75
Nombre de candidats admis	21	
% admis / admis à concourir	55%	

2 - PLANNING

EXAMEN PROFESSIONNEL ANIMATEUR PRINCIPAL 1 et 2 cl AG – 2cl PI PLANNING 2024

Début des retraits de dossiers	12 mars 2024
Fin des retraits de dossiers	17 avril 2024
Date limite de dépôt des dossiers	25 avril 2024
Épreuve écrite d'admission	19 septembre 2024

INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU JURY

21 juin 2024	Horaire lieu et visio présentiel à conf	Conférence des Présidents
Mardi 12 novembre 2024	10 heures (prévoir 2 heures)	Réunion pour établir la liste des candidats admissibles
Mardi 3, mercredi 4 et jeudi 5 décembre 2024	à partir de 8h00 jusqu'à 17h30	Épreuves orales d'admission
Mardi 17 décembre 2024	10 heures (prévoir 2 heures)	Réunion pour établir la liste des candidats admis

INFORMATIONS CONCERNANT LES CORRECTEURS

Mardi 1 octobre 2024	Mise à disposition des copies sur les espaces correcteur
Lundi 4 novembre 2024	Fin de la correction

3 - LES MEMBRES DU JURY

NOM Prénom	Titre
BERNARD Sonia	Personnalité qualifiée, Responsable Unité inclusion sociale, Direction Développement Social, La métro
CHERROUF Rachida	Fonctionnaire, Directrice du pole action éducative et vie scolaire, Ambérieu en Bugey
DE SMEDT Antoine	Personnalité qualifiée, DGA service à la population, CC Bièvre EST
EBURDY Maud	Fonctionnaire, Représentante du cnfpt
FRAGOLA Annie	Élue, Adjointe au Maire, Crolles
LONGO Franck	Élu, Maire, Fontaine
OUSSALAH Arezki	Personnalité qualifiée, Coordonnateur enfance-jeunesse, St Clair du Rhône
RUPAIRE Sonia	Fonctionnaire, Représentante du cnfpt
SEMANAZ Thierry	Élu, ,,,,,,,Saint Martin d'Hères

4 - LES EPREUVES

L'examen professionnel d'accès au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade comporte 1 épreuve écrite et 1 épreuve orale.

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles (durée : trois heures ; coefficient 1).

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et se poursuivant par des questions permettant d'apprécier ses connaissances professionnelles, ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer des missions d'encadrement (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Ne participe à l'épreuve orale que le candidat ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20.

5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR

Les conditions d'accès

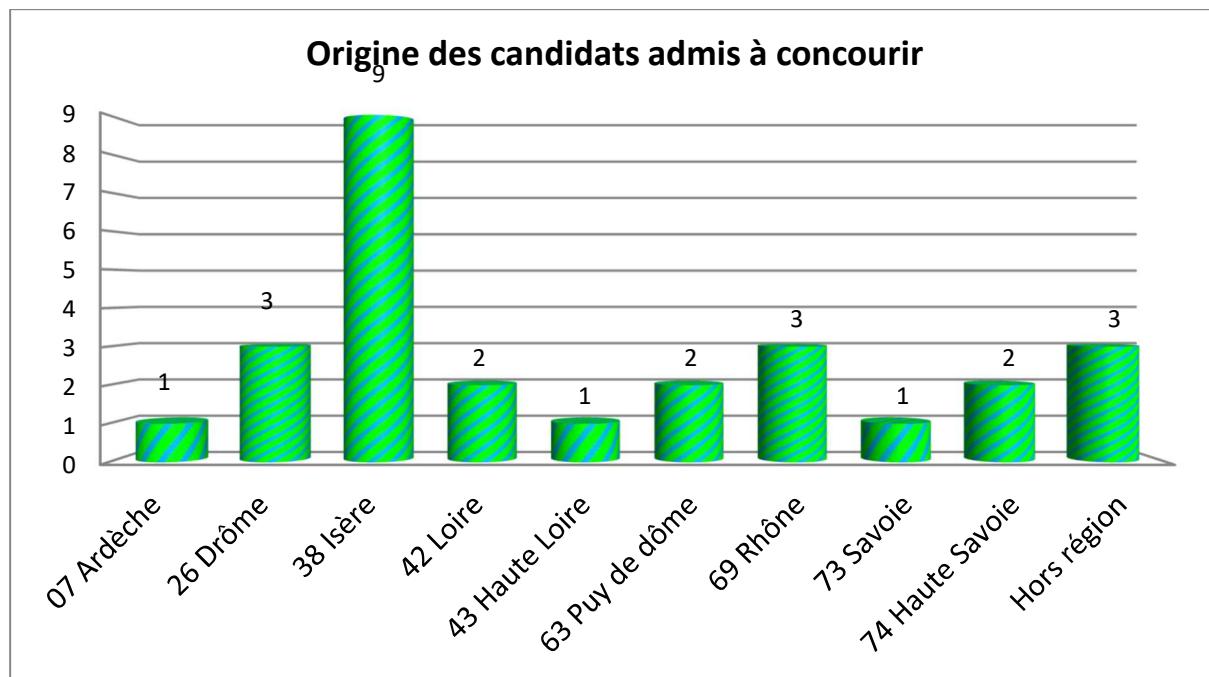
L'avancement au grade d'animateur principal de 2e classe s'effectue, par la voie d'un examen professionnel ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6e échelon du grade d'animateur et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement. La condition d'ancienneté doit ainsi être remplie au 31 décembre de l'année N+1 de l'examen.

Les candidats doivent également être en activité le jour de la clôture des inscriptions

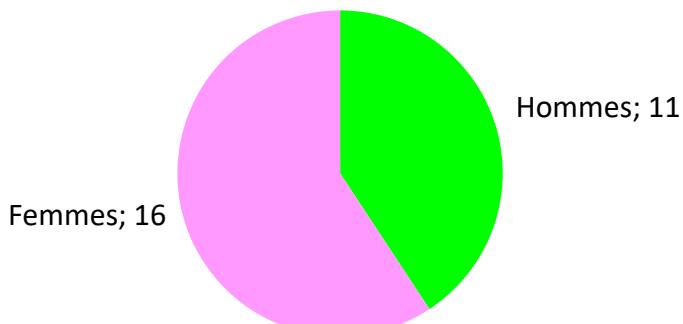
8 dossiers rejetés pour les motifs suivants :

- 2 n'ont pas le grade d'animateur
- 1 n'a pas l'ancienneté requise
- 2 n'a pas l'échelon requis
- 3 ont déposés aucunes pièces justificatives



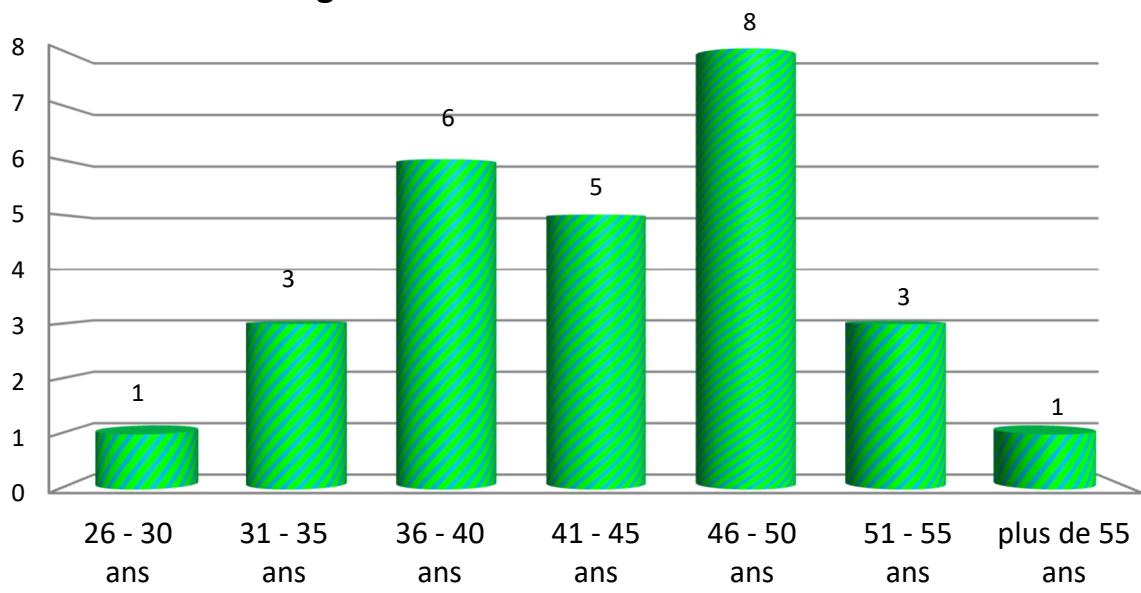
Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ardèche	1	4%
Drôme	3	11%
Isère	9	33%
Loire	2	7%
Haute Loire	1	4%
Puy de Dôme	2	7%
Rhône	3	11%
Savoie	1	4%
Haute Savoie	2	7%
Hors région	3	11%
TOTAL	27	100%

Répartition hommes / femmes des candidats admis à concourir



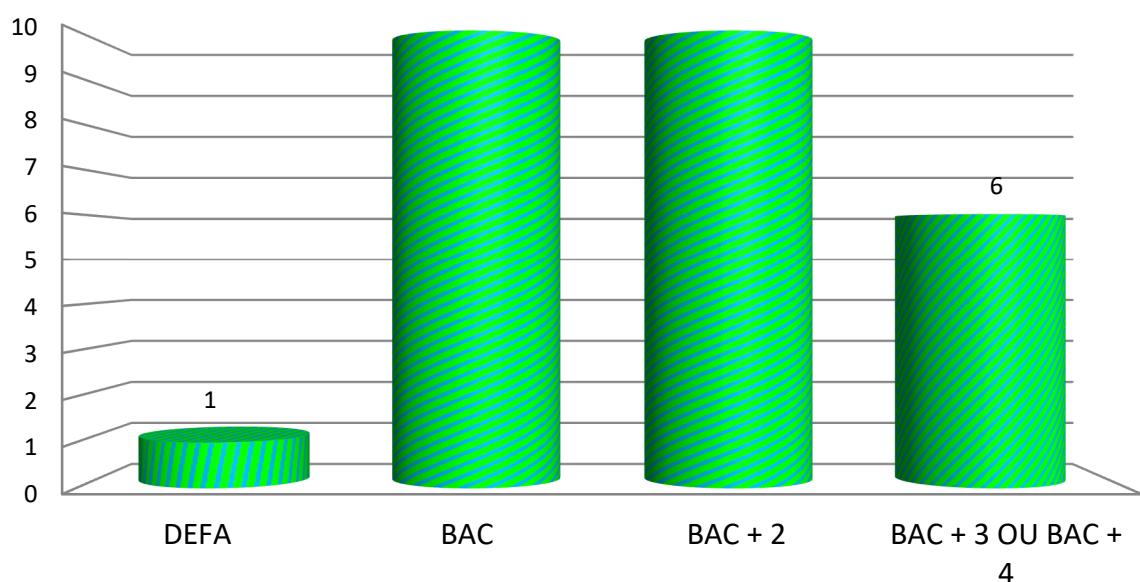
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	59%
Femmes	41%

Ages des candidats admis à concourir



Age des candidats	%
26 - 30 ans	4%
31 - 35 ans	11%
36 - 40 ans	22%
41 - 45 ans	19%
46 - 50 ans	30%
51 - 55 ans	11%
plus de 55 ans	4%

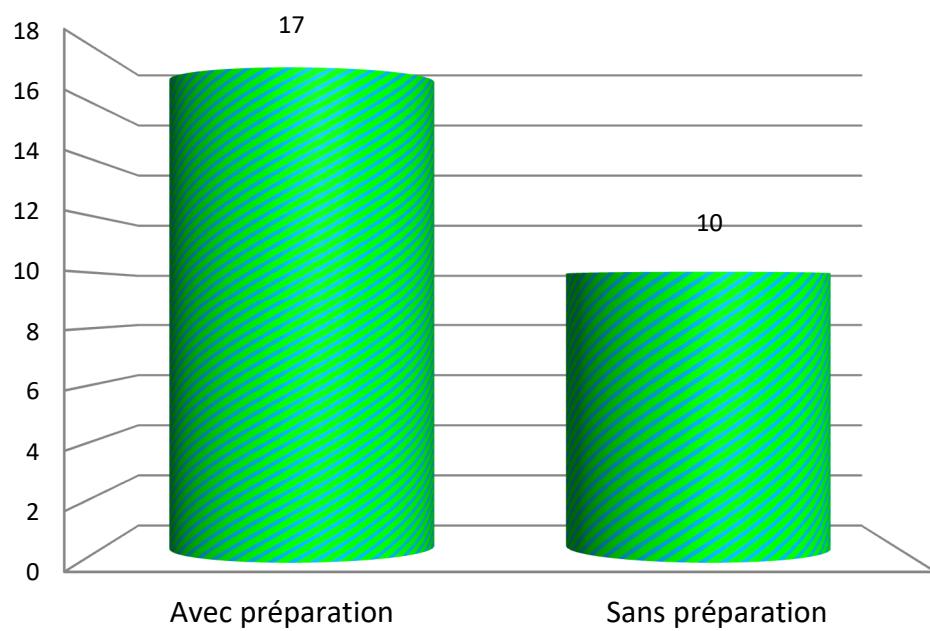
Niveau d'étude des candidats admis à concourir



Niveau d'études des candidats

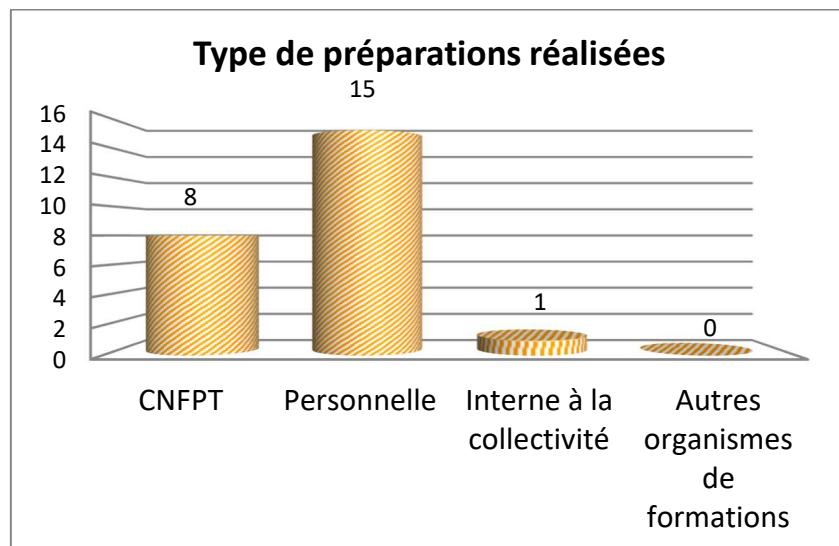
Niveau d'études des candidats	%
DEFA	4%
BAC	37%
BAC + 2	37%
BAC + 3 OU 4	22%

Candidats admis à concourir ayant préparé l'examen professionnel



Préparation

Préparation	%
OUI	63%
NON	37%



Types de préparations	%
CNFPT	35%
Personnelle	53%
Interne à la collectivité	12%

6 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

L'épreuve écrite

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles.

(Durée : 3 heures ; coefficient 1)

22 candidats étaient présents à l'épreuve écrite
soit 81% des candidats admis à concourir

Épreuve	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne
Rédaction d'un rapport	5	27	5.5	14.5	9.14

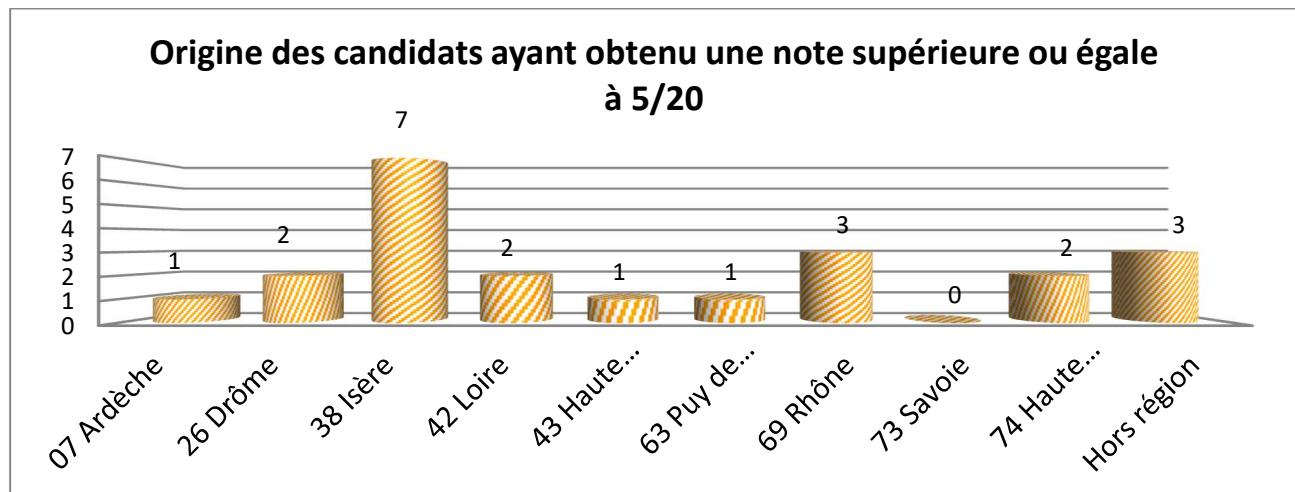
22 candidats sont autorisés à passer l'épreuve orale.

Rappel session 2022 :

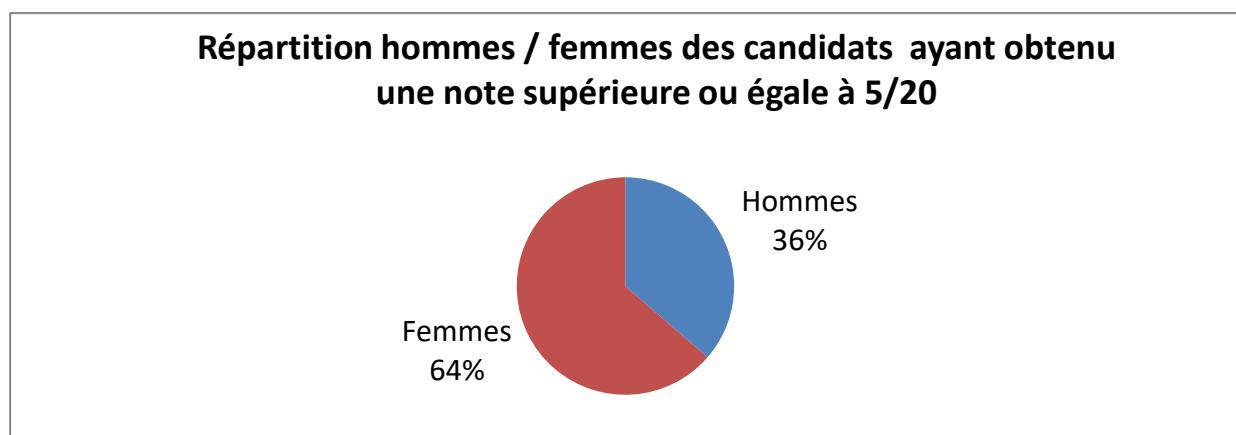
Épreuve	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne
Rédaction d'un rapport	5	38	5	15	10.9

33 candidats sont autorisés à passer l'épreuve orale.

7 - STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS AUTORISES A PASSER L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION

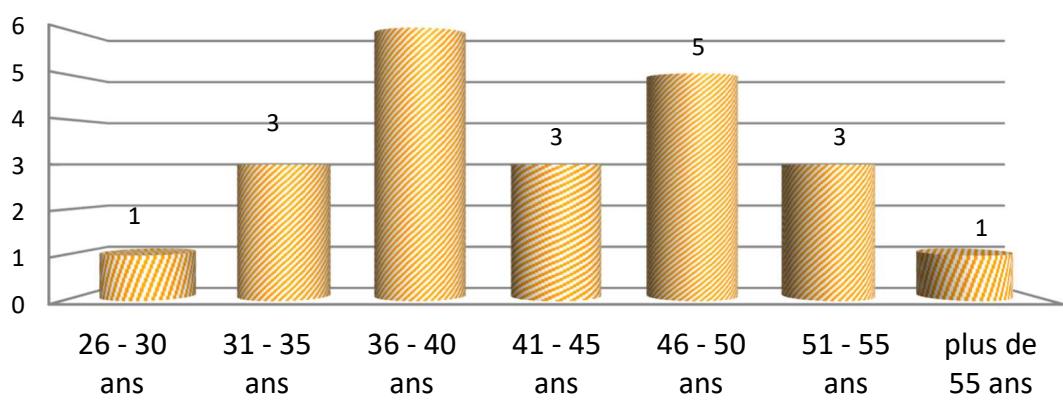


Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ardèche	1	5%
Drôme	2	9%
Isère	7	32%
Loire	2	9%
Haute Loire	1	5%
Puy de Dôme	1	5%
Rhône	3	14%
Haute Savoie	2	9%
Hors région	3	14%



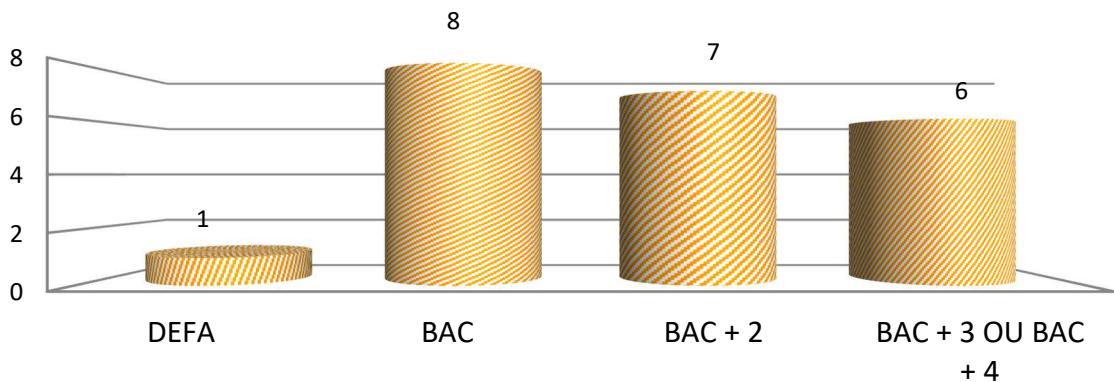
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	36%
Femmes	64%

Ages des candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 5/20

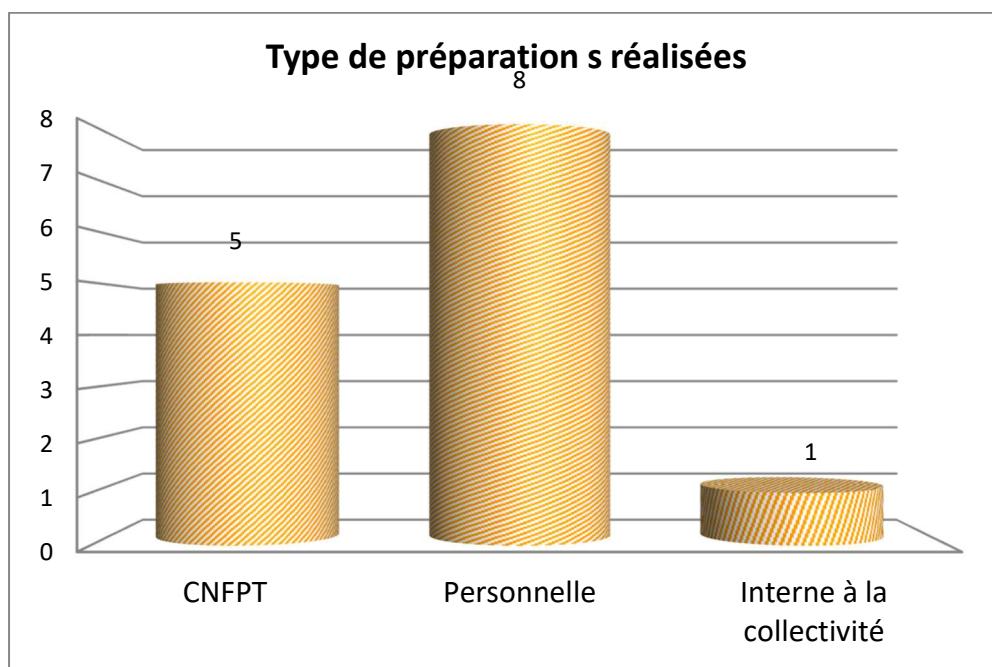
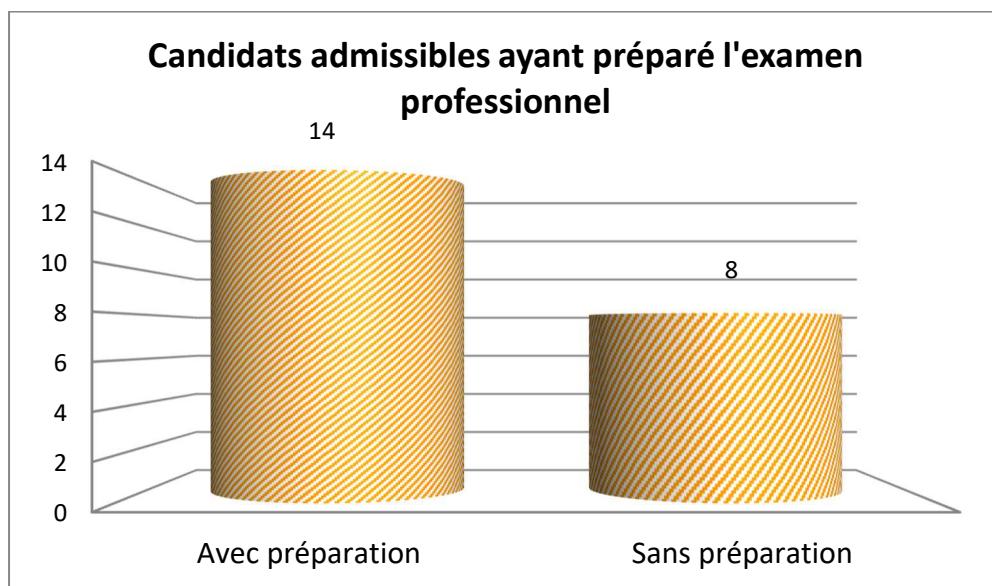


<u>Age des candidats</u>	<u>%</u>
26 - 30 ans	5%
31 - 35 ans	14%
36 - 40 ans	27%
41 - 45 ans	14%
46 - 50 ans	23%
51 - 55 ans	14%
plus de 55 ans	5%

Niveau d'étude des candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 5/20



<u>Niveau d'étude des candidats</u>	<u>%</u>
DEFA	5%
BAC	36%
BAC + 2	32%
BAC + 3 OU 4	27%



Type de préparation réalisée	%
CNFPT	35%
Personnelle	53%
Interne à la collectivité	12%

8-PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et se poursuivant par des questions permettant d'apprécier ses connaissances professionnelles, ses capacités d'analyse et de réflexion ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer des missions d'encadrement (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

22 candidats étaient présents à l'épreuve orale d'admission
Soit 100% des candidats admis à passer l'épreuve.

Épreuve	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	22	5	18	10.75	10.00

Le jury a déclaré 10 candidats admis.

Rappel session 2022 :

Épreuve	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	31	4	18	11.13	10.00

Le jury a déclaré 21 candidats admis.

9 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION

Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ain		
Allier		
Ardèche		
Cantal		
Drôme		
Isère		
Loire		
Haute Loire		
Puy de Dôme		
Rhône		
Savoie		
Haute Savoie		
Hors région		
TOTAL		100%

Répartition hommes/femmes	%
Hommes	
Femmes	

Age des candidats	%
18 - 25 ans	
26 - 30 ans	
31 - 35 ans	
36 - 40 ans	
41 - 45 ans	
46 - 50 ans	
51 - 55 ans	
plus de 55 ans	

Niveau d'études des candidats	%
BAFD	
CAP - BEP	
BAC	
BAC + 2	
BAC + 3 OU 4	
BAC + 5 et plus	

Préparation	%
OUI	
NON	

Type de préparation réalisée	%
CNFPT	
Personnelle	
Interne à la collectivité	

Autres organismes de formations	
--	--

10 - REMARQUES DES CORRECTEURS ET DU JURY

Epreuve écrite

Après avoir analysé les résultats de l'épreuve écrite, le jury de l'examen formule les remarques suivantes :

- Niveau moyen
- Les candidats ont oublié de nombreux éléments essentiels présents dans le dossier

Epreuve orale

Après avoir auditionné les candidats lors de l'épreuve orale et analysé les résultats de l'examen, le jury formule les remarques suivantes :

- Les candidats restent très centrés sur leur cœur de métier
- Une méconnaissance de la place de l'élu
- Un projet professionnel peu défini qui fait ressentir un manque de motivation

11 - FICHE STATISTIQUES

	Admis à concourir	Admissibles	Admis
Nombre de candidats par étape	27	22	0
Hommes	11	8	
Femmes	16	14	
% Hommes	41%	36%	#DIV/0!
% Femmes	59%	64%	#DIV/0!
Ages des candidats			
26 - 30 ans	1	1	
31 - 35 ans	3	3	
36 - 40 ans	6	6	
41 - 45 ans	5	3	
46 - 50 ans	8	5	
51 - 55 ans	3	3	
plus de 55 ans	1	1	
Origine des candidats par départements			
07 Ardèche	1	1	
26 Drôme	3	2	
38 Isère	9	7	
42 Loire	2	2	
43 Haute Loire	1	1	
63 Puy de dome	2	1	
69 Rhône	3	3	
73 Savoie	1		
74 Haute Savoie	2	2	
Hors région	3	3	
Niveau d'études des candidats			
DEFA	1	1	
BAC	10	8	
BAC + 2	10	7	
BAC + 3 OU BAC + 4	6	6	
Préparation			
CNFPT	6	5	
Personnelle	9	8	
Interne à la collectivité	2	1	
Avec préparation	17	14	0
Sans préparation	10	8	